Informations de base

1994/2168(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Accord de partenariat et de coopération CE/Russie **Subject** 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie **Zone géographique** Russie Fédération	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	RELA Relations économiques extérieures	KITTELMANN Peter (PPE)	04/11/1994

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/11/1994	Vote en commission		Résumé
29/11/1994	Dépôt du rapport de la commission	A4-0095/1994	
30/11/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/11/1995	Débat en plénière		
30/11/1995	Fin de la procédure au Parlement		
18/12/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/2168(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/06136

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0095/1994 JO C 018 23.01.1995, p. 0004	29/11/1994	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0583/1995 JO C 339 18.12.1995, p. 0039-0045	30/11/1995	Résumé

Accord de partenariat et de coopération CE/Russie

1994/2168(INI) - 30/11/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Peter KITTELMANN (PPE, D), le Parlement européen constate que les négociations sur l'accord de partenariat avec la Russie ont conduit à un plus grand nombre de dérogations que dans le cas des autres accords de même nature, ce qui risque d'entraver la coopération mutuelle entre les Etats de la CEI. Il souligne la gravité des déséquilibres macro-économiques en Russie, qui se traduisent notamment par une inflation extrêmement forte, un chômage élevé, un déficit budgétaire excessif et un recul considérable de la production industrielle et agricole. Il estime, qu'en dépit de ses difficultés actuelles, la Russie peut représenter à long terme un partenaire économique et commercial important qui dispose d'un potentiel riche en matières premières et offre des débouchés non négligeables aux producteurs de l'Union européenne. C'est pourquoi, le Parlement approuve l'idée de conclure un accord prévoyant d'étudier, dans un délai de quatre ans, les possibilités de créer une zone de libre-échange entre l'Union européenne et la Russie. Il souhaite que soient étudiées les possibilités de conclure des accords bilatéraux tenant compte des particularités du marché de l'emploi des deux partenaires pour ce qui concerne la prestation des services par-delà les frontières et les conditions d'établissement dans l'Union européenne, et désire que la Russie améliore l'accès à son marché dans ces domaines. Il voit dans l'introduction d'un test de dépistage du Sida, pour les étrangers pénétrant en territoire russe, une grave atteinte aux activités des hommes d'affaire de l'Union européenne. Il rappelle que la Russie devra tenir compte de ces exigences lors de son adhésion à l'Organisation mondiale du Commerce. Concernant les produits sidérurgiques, le Parlement se félicite de la conclusion d'un accord sidérurgique, d'une durée limitée à 1996, entre l'Union européenne et la Russie, prévoyant une limitation des importations des produits sidérurgiques russes, qui contribue à stabiliser le marché européen tout en laissant à la Russie d'importantes possibilités d'exportation dans ce domaine. Il souhaite également que l'accord de partenariat et les accords additionnels sur le commerce des matières nucléaires permettront de juguler le commerce illégal des matériaux fissiles et d'améliorer le niveau de sécurité des installations nucléaires russes.